



OFFICE FREYLINGER
PATENT AND TRADEMARK ATTORNEYS

Inventions de salariés. Un régime équitable ?

Par Philippe OC VIRK

Conseil en Propriété Industrielle

Mandataire agréé près l'office européen des brevets

« L'ambition du présent article est de sensibiliser le lecteur aux principes et risques existants dans la relation salarié-employeur en matière d'inventions de salariés, cela étant mis en perspective par rapport au besoin de stimuler et récompenser l'innovation dans l'entreprise. »

Après avoir rappelé le principe du droit au brevet, nous examinerons la législation relative aux inventions de salariés au Luxembourg ainsi que chez nos voisins français et allemands. Nous aborderons ensuite les particularités luxembourgeoises liées à la mise en oeuvre de la rémunération du salarié, pour enfin discuter les motivations qui sous-tendent le principe de rémunération des inventeurs salariés et les tendances en devenir. »

Paru dans : Les cahiers du droit luxembourgeois (éditions Legitech) #7 Novembre 2009.

Commander : <http://www.legitech.lu/cahier7.html>